

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 22 février 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **22 février à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **16 février 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – MME PANO
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M MEDART
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH – MME VILLEMIN
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Livardun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°08 – DA du 22/02/2018

Rapporteur : M. BERGEROT

Renouvellement du partenariat SITLOR avec le CRT Lorraine (2018-2020)

Le Comité régional du tourisme de Lorraine, les quatre Comités départementaux du tourisme lorrains (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges), et 41 offices de tourisme se sont dotés en 2009 d'un système d'informations touristiques informatisé commun, intitulé « Système d'Information Touristique Lorrain (SITLOR) ».

Le SITLOR permet d'exploiter et de promouvoir l'offre touristique lorraine. Il est composé de 3 ensembles complémentaires :

- un outil de gestion des offres touristiques,
- un outil de gestion de la relation-client (dont données de fréquentation),
- une boîte à outils permettant de diffuser les informations touristiques sur Internet.

La Bassin de Pompey a rejoint ce dispositif à la reprise en gestion de l'accueil touristique.

La convention de partenariat actuelle a pris fin le 31 janvier 2018. Aussi, il est proposé de renouveler ce partenariat SITLOR pour les 3 prochaines années (2018, 2019 et 2020) sur la base de la convention de partenariat ci-jointe.

Le Comité régional du tourisme de Lorraine prend à sa charge 50 % du budget prévisionnel. Les 4 Comités départementaux du tourisme financent, à part égale, les 50 % restants.

Les offices de tourisme et la Fédération régionale des offices de tourisme interviennent financièrement par le biais d'une cotisation annuelle fixe dont le montant est déterminé en fin d'année par le comité de pilotage du SITLOR pour l'exercice budgétaire suivant.

La cotisation des offices de tourisme est fixée selon leur niveau de classement et du nombre de bureaux d'information touristique dont ils disposent.

La cotisation 2018 du Bassin de Pompey s'élève à 400 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler ce partenariat pour les années 2018, 2019 et 2020 et d'autoriser le Vice-Président à signer la convention s'y rapportant.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission Développement économique, commerce, tourisme, emploi et formation supérieure du 8 février 2018,
- Après avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat SITLOR telle qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE le versement d'une cotisation annuelle fixée selon les termes de la convention.

INSCRIT les crédits correspondants sur la ligne 020 6281 du budget primitif 2018.

AUTORISE le Président à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC